
974 INVEST

Société civile immobilière
au capital de 2000 euros
Siège social : lieu-dit Les Vasseaux
53190 LANDIVY
RCS LAVAL 891707093

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2023

Le 20 MARS 2023,
A 16h00,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Les associés présents représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la Société, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr COUPE Anthony, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social
- Démission d'un co-gérant
- Cession de parts sociales
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mr Valmont Willy de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement puisque la Société dispose déjà d'un autre gérant.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mr SIMITAMBE Bruno de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement puisque la Société dispose déjà d'un autre gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du lieu-dit Les Vasseaux 53190 LANDIVY, au 14 lotissement du petit Marcilly 53190 Landivy, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale déclare autoriser les cessions de parts sociales survenant, entre Mr VALMONT Willy et Mr COUPE Anthony, Mr SIMITAMBE Bruno et Mme COUPE Jocelyne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution portant sur le transfert de siège social, l'assemblée générale décide de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la société.

En conséquence de l'adoption de la résolution portant sur les cessions de parts, l'Assemblée générale décide de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Mr COUPE Anthony
Gérant